



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} septembre 2020 à 19 h
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

ABSENCES :

M. Robert Denis, Directeur d'arrondissement par intérim

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement par intérim
M. Tarik Chabane Chaouche, Secrétaire recherchiste par intérim
Commandant Josée Deslongchamps, chef du Poste de quartier 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

CA20 12168

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du
1^{er} septembre 2020, à 19 h**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du
1^{er} septembre 2020 à 19 h.

ADOPTÉE

10.01

CA20 12169

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2020, à 19 h, de la séance extraordinaire du 21 juillet 2020 à 8 h 30 et de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020 à 8 h 30

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2020, à 19 h, de la séance extraordinaire du 21 juillet 2020 à 8 h 30 et de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020 à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.02

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 19 h 34.

10.03

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 35, mais aucune question n'est posée.

10.04

CA20 12170

Résolution visant à souhaiter une bonne rentrée scolaire aux élèves montréalais(es)

Attendu que dans les semaines du 24 et 31 août 2020, près de 200 000 jeunes montréalais(es), inscrits à la formation générale au primaire et au secondaire, entameront une nouvelle année scolaire;

Attendu que ces derniers représentent la relève pour la collectivité montréalaise et que cette relève est importante pour le dynamisme de Montréal;

Attendu que les élèves montréalais(es) ont quitté l'école le 13 mars dernier, qu'ils n'ont pu mettre les pieds dans un établissement scolaire depuis plus de 5 mois ;

Attendu que la crise sanitaire a des conséquences directes sur la réussite éducative;

Attendu que les jeunes montréalais(es) ont démontré beaucoup de courage et de résilience pour affronter la réalité inédite du confinement;

Attendu que ces derniers inspirent la collectivité par leur courage, un courage qui donne un nouvel élan à la rentrée, un nouveau souffle motivant qui entraîne la société avec eux;

Attendu que les arrondissements ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves montréalais(es) et que, du même coup, ils permettent à ces derniers de développer leur plein potentiel;

Attendu que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative.

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que les élus du conseil d'arrondissement souhaitent une excellente rentrée scolaire à tous les élèves montréalais(es) et un bon succès dans leur réussite tout au long de l'année, qu'ils réitèrent l'importance de la persévérance scolaire, particulièrement pour ce retour en classe, et soulignent, par cette résolution, leur soutien.

ADOPTÉE

15.01 1207169004

CA20 12171

Demander à la Société des Transports de Montréal de retirer temporairement la voie réservée située sur le boulevard Louis-H.-Lafontaine

Considérant que les travaux dans le tunnel Louis-H.-Lafontaine sont reportés;

Considérant que la pandémie favorise largement le télétravail;

Considérant que la situation actuelle a pratiquement annulé les heures de pointe;

Considérant que plusieurs automobilistes perturbent la quiétude des résidents de l'arrondissement d'Anjou en empruntant le boulevard Louis-H.-Lafontaine depuis l'ouverture de la voie réservée sur le boulevard Louis-H.-Lafontaine;

Considérant qu'il est très difficile de justifier en conséquence la présence d'une voie réservée avec une plage horaire commençant à 15 h et se terminant à 19 h 30;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De demander à la Société des Transports de Montréal de retirer temporairement la voie réservée située sur le boulevard Louis-H.-Lafontaine.

ADOPTÉE

15.02 1207169006

CA20 12172

Demander au conseil municipal le rétablissement du cycle des feux de circulation du territoire de l'arrondissement d'Anjou tel qu'avant la mise aux nouvelles normes

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De demander au conseil municipal le rétablissement du cycle des feux de circulation du territoire de l'arrondissement d'Anjou tel qu'avant la mise aux nouvelles normes, notamment en remettant le virage à gauche en début de cycle.

ADOPTÉE

15.03 1201154005

CA20 12173

Accepter l'offre de service de la Ville Centre et mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, et pour négocier tout renouvellement de celle-ci

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre du Service de la culture de la Ville de Montréal de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ:SONNE et la SOCAN, conformément à l'article 85 de *la Charte de la Ville de Montréal*.

De mandater le Service de la culture de la Ville de Montréal pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom de l'arrondissement Anjou, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

De mandater le Service de la culture de la Ville de Montréal pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

ADOPTÉE

20.01 1208428013

CA20 12174

Autoriser une dépense totale de 1 336 216,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Octroyer un contrat à Le Groupe St-Lambert au montant de 1 157 254,42 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection, réaménagement intérieur et extérieur et accessibilité universelle de l'édifice municipal des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2020-01-TR (4 soumissionnaires)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 1 336 216,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de réfection, réaménagement intérieur et extérieur et accessibilité universelle de l'édifice municipal des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe St-Lambert, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 1 157 254,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2020-01-TR (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE
20.02 1207715016

CA20 12175

Autoriser une dépense totale de 832 025,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Octroyer un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc. au montant de 723 728,96 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de stations d'exercices et d'aires de repos aux parcs Roger-Rousseau et des Roseraies de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2020-03-TR (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 832 025,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux d'aménagement de stations d'exercices et d'aires de repos aux parcs Roger-Rousseau et des Roseraies de l'arrondissement d'Anjou.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Terrassements Multi-Paysages Inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 723 728,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2020-03-TR (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE
20.03 1207715013

CA20 12176

Autoriser une dépense totale de 347 799,38 \$, taxes et contingences incluses - Octroyer un contrat à Construction L. Morin Inc. au montant de 316 181,25 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture de la Mairie de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2020-13-TR (4 soumissionnaires)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 347 799,38 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de réfection de la toiture de la Mairie de l'arrondissement d'Anjou.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction L. Morin Inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 316 181,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2020-13-TR (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE
20.04 1207715017

CA20 12177

Autoriser une dépense additionnelle de 2 428,85 \$, taxes incluses, pour la révision des documents d'appel d'offres, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., pour les services professionnels concernant la réfection, réaménagement intérieur et extérieur et accessibilité universelle de l'édifice municipal des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou, majorant la dépense totale de 137 665,89 \$, taxes incluses, à 140 094,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2020-01-SP

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 428,85 \$, taxes incluses, pour révision des documents d'appel d'offres, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c., pour les services professionnels concernant la réfection, réaménagement intérieur et extérieur et accessibilité universelle de l'édifice municipal des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public 2020-01-SP.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1207715001

CA20 12178

Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour les périodes comptables du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} au 31 juillet 2020, ainsi que des achats par carte de crédit pour les mois de mai et juin 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour les périodes comptables du 1^{er} au 30 juin et du 1^{er} au 31 juillet 2020, ainsi que des achats par carte de crédit pour les mois de mai et juin 2020.

ADOPTÉE

30.01 1208178008

CA20 12179

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), pour les travaux en lien avec l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 9301 Ray-Lawson (Solutions Sérafin Inc)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), pour les travaux en lien avec la construction d'un bâtiment industriel, situé au 9301, boulevard Ray-Lawson (Solutions Sérafin Inc).

ADOPTÉE
30.02 1207715020

CA20 12180

Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à un projet de nouvelles enseignes et accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), des dérogations mineures relatives à un îlot de stationnement, aux dimensions et emplacements des enseignes ainsi qu'à l'entreposage extérieur pour le bâtiment situé au 9401 du boulevard des Sciences

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 mars 2020;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue du 13 août au 28 août 2020 inclusivement, relativement à cette demande;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'enseignes pour le bâtiment commercial situé au 9401 du boulevard des Sciences;

D'accorder les dérogations mineures 3001798014, 3001818557 et 3001818577 déposées les 13 et 28 février 2020 au *Règlement concernant le zonage* (RCA 40), afin de :

- permettre l'installation d'enseignes apposées directement sur les murs d'un bâtiment situé dans une zone « I »;

- permettre l'aménagement d'une partie de l'aire de stationnement (23 cases) située devant l'espace identifié comme « CENTRE JARDIN SAISONNIER » sur la planche SD101, sans îlot de verdure;

- permettre l'aménagement d'une aire d'entreposage extérieure temporaire sans la présence d'un écran végétal continu pour dissimuler la clôture temporaire, soit l'espace identifié comme « CENTRE JARDIN SAISONNIER » sur la planche SD101.

Le tout, conformément aux plans et devis préparés par CAMPANELLA & ASSOCIÉS architecture + design et datés du 26 février 2020;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE
40.01 1208770009

CA20 12181

Refuser, en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (RCA 45), un P.I.I.A. relatif à un agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 7420 de l'avenue Rondeau et refuser une demande de dérogation mineure, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* (1557), relative aux marges latérales dans la zone H-310 pour le même bâtiment, conformément à l'article de 10 du *Règlement concernant le zonage* (RCA 40)

ATTENDU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 juillet 2020;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue du 13 août au 28 août 2020 inclusivement, relativement à cette demande;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure et le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet d'agrandissement du bâtiment situé au 7420 de l'avenue Rondeau, sur le lot numéro 1 110 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que proposé aux plans et devis datés du 15 février 2020 ainsi qu'au plan projet d'implantation daté du 25 février 2020.

ADOPTÉE

40.02 1208770026

CA20 12182

Approuver, en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à la voie publique dans le territoire compris entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine, Métropolitain Est, Roi-René et la limite sud de l'arrondissement, pour le bâtiment situé au 8292 de l'avenue de Peterborough

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 31 août 2020;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade faisant face à la voie publique pour le bâtiment situé au 8292 de l'avenue de Peterborough, sur le lot 1 113 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans et devis soumis par le demandeur et datés du 14 août 2020;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1208770027

CA20 12183

Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 11051 du boulevard Parkway

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 31 août 2020;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment situé au 11051 du boulevard Parkway, sur le lot 1 004 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans et devis de la firme Asgari Architecte, datés du 22 mai 2020.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1208770029

CA20 12184

Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à une voie publique pour le bâtiment situé au 7756 de la place Bayeaux

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 31 août 2020;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade faisant face à la voie publique pour le bâtiment situé au 7756 de la place Bayeaux, sur le lot 1 110 236 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à la soumission et à l'échantillon soumis le 28 juillet 2020.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1208923001

CA20 12185

Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à une modification du revêtement extérieur pour le bâtiment situé au 8200 de l'avenue Chénier

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 31 août 2020;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de remplacement du revêtement extérieur pour l'agrandissement du bâtiment situé au 8200 de l'avenue Chénier, sur le lot 1 113 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à la planche de matériaux de la firme Les Architectes Labonté Marcil, datée du 6 août 2020;

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.06 1208770030

CA20 12186

Refuser, en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à une voie publique pour le bâtiment situé au 7784 de la place Bayeaux

ATTENDU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 31 août 2020;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De refuser, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade faisant face à la voie publique pour le bâtiment situé au 7784 de la place Bayeaux, sur le lot 1 113 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à la soumission et à l'échantillon soumis le 14 août 2020.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.07 1208923003

CA20 12187

Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de modifier certaines dispositions relatives aux abris temporaires

La conseillère de Ville Andrée Hénault donne un avis de motion de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de modifier certaines dispositions relatives aux abris temporaires, et dépose le projet de règlement.

40.08 1208923005

CA20 12188

Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de modifier certaines dispositions relatives aux abris temporaires

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de modifier certaines dispositions relatives aux abris temporaires.

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une consultation publique.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.09 1208923005

CA20 12189

Adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) », afin d'ajouter l'usage « centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide » dans les zones H (Habitation), pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales, et de retirer l'usage conditionnel bar dans la zone C-107

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 30 juillet au 14 août 2020 inclusivement;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation écrite;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) », afin d'ajouter l'usage « centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide » dans les zones H (Habitation) pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales et de retirer l'usage conditionnel bar dans la zone C-107.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.10 1208770003

CA20 12190

Adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin d'ajouter des dispositions spécifiques dans la zone H-110

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 30 juillet au 14 août 2020 inclusivement;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation écrite;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin d'ajouter des dispositions spécifiques dans la zone H-110.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.11 1208770005

CA20 12191

Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de retirer de la catégorie d'usage commercial C.3 l'usage « vente au détail du cannabis » et de l'ajouter dans la catégorie d'usage industriel I.2

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 30 juillet au 14 août 2020 inclusivement;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation écrite;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de retirer de la catégorie d'usage commercial C.3 l'usage « vente au détail du cannabis » et de l'ajouter dans la catégorie d'usage industriel I.2.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.12 1208770015

CA20 12192

Adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin d'ajouter des dispositions spécifiques pour les cafés-terrasses

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 30 juillet au 14 août 2020 inclusivement;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation écrite;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin d'ajouter des dispositions spécifiques pour les cafés-terrasses.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE
40.13 1208770028

CA20 12193

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du fonds d'urgence Covid-19 » (RCA 152), afin de déléguer au directeur d'arrondissement le pouvoir d'accorder des contributions financières dans le cadre du fonds d'urgence Covid-19

Vu l'avis de motion numéro CA20 12166 du règlement intitulé « Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du fonds d'urgence Covid-19 » (RCA 152), donné par le conseiller Richard Leblanc à la séance du 27 juillet 2020;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 27 juillet 2020 par sa résolution CA20 12166;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du fonds d'urgence Covid-19 » (RCA 152), afin de déléguer au directeur d'arrondissement le pouvoir d'accorder des contributions financières dans le cadre du fonds d'urgence Covid-19.

ADOPTÉE
40.14 1207169003

CA20 12194

Nommer monsieur Tarik Chabane Chaouche, secrétaire recherchiste par intérim, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou à partir du 2 septembre 2020

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De nommer monsieur Tarik Chabane Chaouche, secrétaire recherchiste par intérim, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou à partir du 2 septembre 2020.

ADOPTÉE
51.01 1208670002

CA20 12 34

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} juin 2020

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} juin 2020.

60.01 1208770025

CA20 12195

Levée de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020, soit levée à 19 h 46.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement par
intérim

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
6 octobre 2020.